



# AMICALE LAÏQUE DAVID JOHNSTON

## LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC

L'Amicale Laïque des écoles David Johnston, Lagrange, Albert Barraud et Naujac, fondée en 1964, a pour but de compléter et prolonger l'action de l'école en proposant des activités culturelles, sportives et de loisirs. C'est une association régie par la loi 1901, administrée par des bénévoles (parents d'élèves ou non) souhaitant œuvrer pour le bien commun.

Par convention avec la Mairie de Bordeaux, elle organise les Accueils Collectifs de Mineurs comprenant les Accueils Périscolaires (APS) du matin et du soir, les Centres d'Accueils et de Loisirs (CAL) les mercredis et les vacances scolaires et participe également à la Pause du Midi.

Pierre angulaire de la modernisation de l'association, nous entreprenons les changements des logiciels de gestion. Nous espérons ainsi pouvoir vous communiquer plus rapidement nos documents.

## ACTIVITÉS



### JUDO

Serge Landais, titulaire du Brevet d'Etat, ceinture noire cinquième DAN intervient auprès de l'Amicale depuis 2003.

Serge transmet le goût de l'effort et le respect des règles par le partage.



### THÉÂTRE

Depuis 2008, Sandie guide à l'Amicale laïque les élèves de l'atelier théâtre dans la découverte de la scène, en les aidant à s'épanouir au sein d'une troupe : Un groupe qui se soutient pour avancer, ensemble.

Lundi 16h45 - 18h  
Enfants de 2017-2018  
Lundi 18h - 19h15  
Enfants de 2009 à 2012  
Jeudi 16h45 - 18h  
Enfants de 2015-2016  
Jeudi 18h - 19h15  
Enfants de 2013-2014

Albert Barraud :  
Lundi et Jeudi  
16h55 - 18h25  
David Johnston :  
Mardi et vendredi  
16h55 - 18h25  
Adolescents :  
Lundi 18h30 - 20h  
Mercredi 17h30 - 19h  
A partir du CE1

## INFORMATIONS PRATIQUES

☎ 05 56 44 34 89  
✉ asso.aldj@gmail.com  
📍 Sièges administratifs (LOCAL)  
64 rue Paulin 33000 Bordeaux  
Siège social  
44 rue David Johnston 33000 Bordeaux



🕒 Lundi - Jeudi : 13h-17h  
Mercredi - Vendredi : 9h-12h et 13h-16h.  
Abonnez-vous à la newsletter sur :  
<http://aldj.over-blog.com/>



## TARIFS

Pour les CAL et les APS nous appliquons, les tarifs votés par la Municipalité. Les factures peuvent être réglées par chèques, virement ou espèces.

Cotisation théâtre et judo comprenant 1 cours par semaine :

Règlement à l'année : 210€  
Par virement ou chèque  
OU

-Règlement au trimestre : 3 x 70€  
Uniquement par chèques remis à l'inscription  
Nous n'acceptons pas les virements pour cette formule.

La cotisation est due quelle que soit l'assiduité.

Pour l'activité judo, un supplément de 41€ est à ajouter à la cotisation pour obtenir la licence FFJDA.

## CENTRES

**Albert Barraud** : 06 61 73 99 00  
APS Matin : 7h40-8h30  
APS Soir : 16h40-18h30

**David Johnston** : 07 61 24 07 71  
APS Matin : 7h35-8h25  
APS Soir : 16h35-18h30

**Naujac** : 06 61 73 96 20  
APS Soir : 16h30-18h30

**Lagrange** : 06 99 64 44 64  
APS Soir : 16h30-18h30

**CAL Mercredis** : 7h30-18h30

**Les directrices sont joignables durant les heures d'ouverture ; entre temps, n'hésitez pas à leur adresser un SMS.**



## LOCALISATION

